



EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 18 mars 2024

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 11/03/2024</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 25/03/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-huit mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Absents</u> : KOCIOL Guillaume,</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : MEYNET Francine</p>
<p><u>Objet</u> : Vote des taux des impôts directs locaux 2024</p>	

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- TAXE FONCIERE BATI : 49,17 %
- TAXE FONCIERE NON BATI : 48,96 %
- TAXE HABITATION : 8,95 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions :

- **DÉCIDE** de **NE PAS AUGMENTER** les taux communaux pour l'année 2024.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Robert BONIN